

### Tri-compostage

## L'expertise québécoise au profit de l'environnement... en Australie

Canoë  
Marc-André Boivin  
27/11/2007 15h49



MM. Paul Picard et Jean Beaudoin, respectivement vice-président au développement des affaires et président-directeur général chez Conporec.

Si le Québec tarde encore à recycler les déchets de table, l'Australie, elle, fait appel à la technologie et l'expertise québécoises de la Société Conporec pour désengorger ses sites d'enfouissement et valoriser ses matières résiduelles.

La concurrence internationale étant de plus en plus forte, ça aura pris plus d'un an d'étroites négociations à Conporec pour finaliser cette entente qui prévoit la construction de la quatrième usine de tri-compostage de la compagnie, qui sera établie à Mindarie, en banlieue de Perth, sur la côte Ouest australienne. Le coût de cette usine? Pas moins de 60 M\$ canadiens. «Ça représente des retombées pour Québec de 3,6M \$ qui vont se traduire par une consolidation de la douzaine d'emplois que nous avons ici à Québec, en plus de nous permettre d'engager une ou deux ressources supplémentaires», affirme le président-directeur général de Conporec, M. Jean Beaudoin. C'est effectivement dans la région immédiate de Québec que l'on s'occupe de l'approvisionnement, de l'ingénierie et de la mise en route de la nouvelle usine qui sera construite à l'autre bout de la planète.

La société possède une seule usine au Québec, soit à Sorel-Tracy, où elle a développé pendant une dizaine d'années, pour ensuite la breveter, sa propre technologie de tri-compostage. Le concept est fort simple. Pendant que les matières comme le verre, le plastique ou encore l'aluminium sont recyclées normalement après être passées au centre de tri, on jette les déchets de table dans les sacs à ordures utilisés normalement. Ceux-ci se dirigent directement vers l'usine de tri-compostage où le tri se fait mécaniquement. Les déchets organiques sont évidemment compostés et destinés, entre autre, aux terres agricoles. «Il y a deux grands bénéfices rapidement acquis. D'abord au niveau de la simplicité pour tous les citoyens. On met tout dans le bac à ordures et le tour est joué. On enregistre aussi une performance environnementale immédiate», confie M. Beaudoin.

Selon ce dernier, l'usine construite à Mindarie desservira quelques 500 000 résidents et aura une capacité de 100 000 tonnes annuellement. Elle permettra une valorisation de 70% des matières

résiduelles contenues dans les sacs à ordures. C'est donc dire que seulement 30% de tous les déchets qu'on retrouve dans les sacs verts s'en iront au centre d'enfouissement. Quand même pas mal comme amélioration! «Une usine de 200 à 250 000 tonnes, un peu comme celle située à Edmonton, pourrait répondre aux besoins d'une ville comme Québec», estime le président. Celui-ci souligne qu'elle pourrait notamment servir de complément à l'incinérateur de Québec. De nombreux pourparlers sont en cours avec la plupart des régions du Québec pour l'instauration de cette approche de tri-compostage.

Outre celle située dans la MRC du Bas-Richelieu, Conporec possède une usine dans le Delaware, dans l'État de New York et une autre en France. La société ne sera pas propriétaire de la nouvelle usine australienne, mais fournira ses services de conception, d'ingénierie ainsi que les droits de licences et d'utilisation de sa technologie à son client BioVision 2020.